

GREFFE TRIBUNAL RESIDENCE
KIGALI

Kigali, le 19 novembre 1956

N° 1289/RP. 1740

Objets saisis
Aff. KAYIRU Beda

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire
à ASTRIDA

22.11.56

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Tribunal a prononcé mainlevée et restitution au propriétaire des objets saisis suivants:

1 bordereau de transport

ASTRIDA



Veuillez donc bien les remettre à la Minétain d'Astrida

et me faire tenir P.V. de remise en double exemplaire.

N-B. Ces objets - vous sont envoyés par ~~le même~~ par même courrier, s/ce pli
- ~~se trouvent chez vous.~~

LE GREFFIER
P. DELFOSSE

Delosse

-M.T.-

Astrida 18 février 1957.-

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

711 /Just.-

P.V. de remise d'objets saisis
Aff.: KAYIRU, Boda.-

A Monsieur le Greffier du Tribunal de Résidence
à
K I G A L I .-

Monsieur le Greffier,

Suite à votre lettre n°1789/RP.1740 du 19 novembre 1956,
j'ai l'honneur de vous envoyer sous ce couvert en double exemplaire
le P.V. de remise dans l'affaire reprise en marge.-

L'Officier de Police Judiciaire, M. PIJCKE,

PARQUET DE
à
KIGALI
ASTRIDA

RMP. n° **1789 RP 1740**

PROCES-VERBAL D^E REMISE D'OBJETS SAISIS

L'an mil neuf cent cinquante, **57** le, **2** jour
du mois de **FEVRIER**

Aff. **KAYIRU BEDA**

Nous, **PIJCKE. Maurice**
Officier du Ministère Public près le Tribunal de Première Instance d'Usumbura,
nous trouvant à **ASTRIDA**
en présence des témoins **MPAMO.Th et Matabaro .P.**

avons remis au (à la) nommé (e) **MINETAÏN à Astrida**
les objets saisis ci-après, dont nous avons donné main-levée, objets inscrits au
R.O.S sous le numéro

I) I bordereau de Transport.

Dont acte.

Le réceptionnaire,

FELLER.

Les témoins,

L'O.M.P.J.

PIJCKE. M.

MPAMO.Th.

MATABARO.